

LE PRÉVOYANT

Systeme de cotisation



L'Union Saint Joseph d'Ottawa

LE CONSEIL EXÉCUTIF.

PRÉSIDENT-D'HONNEUR.—MGR. L'ARCHEVÊQUE J. T. DUHAMEL.
CHAPELAIN-GÉNÉRAL.—MONSIGNOR J. O. ROUTHIER, Vicaire-Général.
Président-Général. O. DUROCHER, Ecr., Ex-Maire, Ottawa
1er Vice-Président-Général. Dr J. A. ST. DENIS, Montreal.
2me Vice-Président-Général. Révd. J. CHATELAIN, Thurso.
Directeur-Général. Le Chevalier F. R. E. CAMPEAU, Ottawa.
Chancelier-Suprême. A. L. PINARD, Marchand-Epicier, Ottawa.
Censeur-Suprême. A. ALLARD, Négociant en Gros, Ottawa.
Contrôleur-Supérieur. A. E. BRUNET, Courtier, Montréal.
Tresorier-Supérieur. L. A. E. ST. PIERRE, Comp., Banque Nationale, Ottawa.
Receveur-Général. S. C. LAROSE, Bureau des Bois de la Couronne, Ottawa.
Médecin-Général. R. CHEVRIER, M.D., 168 Avenue Daly, Ottawa.
Greffier-General. A. DOSTALER, Officier, Travaux Publics, Ottawa.
Sergent d'Armes. ALB. BOULET Surintendant des Facteurs, Québec.

CONSEIL JUDICIAIRE.

Président. A. L. PINARD, Ottawa.
Chanceliers Supérieurs. D. DANIS, Cornwall, C. S. O. BOUDREAU, Ottawa
 Révd. P. S. HUDON, Rockland, G. W. SÉGUIN, Ottawa.

CONSEIL FINANCIER.

Président. A. ALLARD, Ottawa.
Censeurs Supérieurs. G. L. FINK, Ottawa, J. S. TETREAU, N. P., Sherbrooke, T. ROCHON, Clarence Creek, ART. CARON, Hull.

BUREAU MEDICAL.

Président. R. CHEVRIER, M.D., Ottawa, J. A. DUHAMEL, Montréal, P. H. BEDARD, Québec.

AUDITEURS SUPERIEURS.

J. N. RATTEY et J. F. H. LAPERRIÈRE, Ottawa.

ORGANISATEUR EN CHEF.

G. J. TESSIER, Ottawa.

AVISEURS LÉGAUX.

HON. N. A. BELCOURT, C.R., M.P. Ottawa. D. DANIS, Magistrat, Cornwall,
 C. B. MAJOR, Procureur pour la Province de Québec.

SIEGE PRINCIPAL, No. 325 Rue Dalhousie, Ottawa. PHONE 625

LA CAISSE SOCIALE. — Garanties particulières à cette Caisse.
 20 par cent des contributions mensuelles des porteurs de Bons Conjoints et des Bons Mutuels sont déposés à la
 Réserve Fiduciaire pour la garantie exclusive de la caisse sociale.

LE BON CONJOINT.

Contributions
mensuelles.

CLASSE ORDINAIRE.

Honoraires d'Admission, \$3.00.

Quelque soit le montant du Bon.
 Les sommes payées pour bénéficiaires
 ci-dessous sont déduites du Bon.

BÉNÉFICIAIRES.

En Maladie :
 \$ 750 \$2.50 } Par semaine
 \$1500 \$5.00 } 15 semaines
 \$3000 \$5.00 } par année.

Invalidité :
 \$ 750 \$2.50 } Par semaine jusqu'à
 \$1500 \$5.00 } paiement entier de
 \$3000 \$5.00 } la moitié de la
 police.

Au décès d'épouse :

\$ 750 \$ 50 } Pour frais funé-
 \$1500 \$100 } raires,
 \$3000 \$100 }

A 65 ans révolus :

\$ 750 \$2.50 } Par semaine jusqu'à
 \$1500 \$5.00 } paiement complet
 \$3000 \$5.00 } de la balance due.

Au décès du membre :

60% comptant de la face de la
 police ; ou
 \$ 750 \$ 50 } Par semai-
 \$1500 \$100 } frai ne jusqu'à
 \$3000 \$100 } funé et \$5.00 paie ment
 entier de la
 balance due

CLASSE ORDINAIRE.

Honoraires d'Admission, \$3.00.

Quelque soit le montant du Bon.
 Les sommes payées pour bénéficiaires
 ci-dessous sont déduites du Bon.

BÉNÉFICIAIRES.

En Maladie :
 \$ 750 \$2.50 } Par semaine
 \$1500 \$5.00 } 15 semaines
 \$3000 \$5.00 } par année.

Invalidité :
 \$ 750 \$2.50 } Par semaine jusqu'à
 \$1500 \$5.00 } paiement entier de
 \$3000 \$5.00 } la moitié de la
 police.

Au décès d'épouse :

\$ 750 \$ 50 } Pour frais funé-
 \$1500 \$100 } raires,
 \$3000 \$100 }

A 65 ans révolus :

\$ 750 \$2.50 } Par semaine jusqu'à
 \$1500 \$5.00 } paiement complet
 \$3000 \$5.00 } de la balance due.

Au décès du membre :

60% comptant de la face de la
 police ; ou
 \$ 750 \$ 50 } Par semai-
 \$1500 \$100 } frai ne jusqu'à
 \$3000 \$100 } funé et \$5.00 paie ment
 entier de la
 balance due

Contributions
mensuelles.

CLASSE ORDINAIRE.

Honoraires d'Admission, \$3.00.

Quelque soit le montant du Bon.
 Les sommes payées pour bénéficiaires
 ci-dessous sont déduites du Bon.

BÉNÉFICIAIRES.

Invalidité :
 \$ 750 \$ 50 } Par année pendant
 \$1,500 \$100 } 15 ans.
 \$2,250 \$150 }
 \$3,000 \$200 }

A 65 ans révolus :
 \$ 750 \$ 50 } Par année pendant
 \$1,500 \$100 } 15 ans.
 \$2,250 \$150 }
 \$3,000 \$200 }

Au décès :
 60% comptant de la face de la
 police ; ou
 \$ 750 \$ 50 } Pour frai
 \$1,500 \$100 } s funé et \$5.00
 \$2,250 \$150 } paie ment
 \$3,000 \$200 } entier de la
 balance due

REMARQUES — Les Porteurs de Bons
 Mutuels, excepté ceux du sexe fémi-
 nin, peuvent être admis dans la Caisse
 de Secours D.

LA CAISSE DE SECOURS D

BÉNÉFICES EN MALADIE.

\$5.00 par semaine,
 15 semaines.
ET.....
 Chaque année,

\$75.00 au décès de l'épouse.

HONORAIRES D'ADMISSION \$1.00.

AGE.	Contributions mensuelles.
15 à 39 ans, les deux inclusivement	50 centins par mois.
40 à 44	" "
45 à 49	" "
50 à 54	" "

La Caisse Douairière E.

Pour les deux sexes mais particulièrement pour le
 sexe féminin.

Assurance au décès seulement.

Admission de 15 à 53 ans, les deux inclusivement.

HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00.

AGE.	\$100.	\$200
15 à 23 ans, les deux inclusivement.	\$ c.	\$ c
24 à 29.....	15	25
30 à 34.....	20	30
35 à 39.....	25	35
40 à 44.....	30	40
45 à 49.....	35	50
50 à 53.....	40	60
	45	70

NOTE. — Il n'y a aucun frais d'administration.

Le Prévoyant

BULLETIN OFFICIEL DE
L'UNION SAINT-JOSEPH

LXXIV.

AVRIL 1905.

Abonnement, \$1.00 par an

LES SCANDALES DE L'EQUITABLE A NEW YORK.

Les Compagnies d'Assurance régulière ne perdent jamais l'occasion d'attaquer les Sociétés Mutuelles et d'essayer par tous les moyens de les discréditer.

Un de leurs arguments favoris est de mettre en doute leur solidité et de répandre l'impression dans le public qui s'assure qu'elles ne peuvent durer bien longtemps vu la modicité de leurs taux.

"Les Sociétés Mutuelles ne peuvent reposer sur des bases solides parce que leurs taux sont trop bas". Voilà le cri des agents et des officiers des Compagnies d'assurance à fonds social.

Les scandales qui viennent d'être mis à jour dans l'administration de l'Equitable de New York sont une preuve évidente que le public a des garanties bien plus sûres dans les Sociétés Mutuelles que dans les compagnies régulières.

L'Equitable était considérée comme étant une des compagnies les plus fortes, les plus riches et les mieux gérées. Et voilà que des révélations scandaleuses de détournements considérables sont livrées à la presse par des actionnaires même de la compagnie.

On accuse tout simplement les gros actionnaires de s'être partagés entre eux 50 millions de piastres appartenant aux assurés.

A quoi sert-il aux assurés de payer des primes deux fois plus élevées qu'il n'exige réellement le risque assumé si c'est uniquement pour gonfler les goussets de MM. les directeurs et de quelques actionnaires privilégiés.

Quelles garanties ont les assurés que les profits réalisés seront réellement distribués aux porteurs de police? Toute l'administration est entre les mains de quelques actionnaires qui se payent des salaires princiers et qui peuvent, n'exige réellement le risque assumé si c'est uniquement pour gonfler les

Et si l'on peut détruire les profits qui nous dit qu'on ne pourra aussi toucher à la réserve.

Quoiqu'il en soit nous avons dans ces scandales mis à découvert une autre preuve que le système mutuel est certainement celui qui protège le mieux les assurés, parce que ceux-ci ont le droit d'être représentés sur le Bureau de direction et que les directeurs sont électifs à des périodes fixés par les assurés eux-mêmes ou leurs représentants.

Ce n'est pas un seul groupe qui conduit et occupe les charges. Ce n'est plus une question d'actions. C'est une question de dévouement et de capacités.

Ceci écarte la question des gros salaires et des indemnités exagérées. Ceci permet en un mot de charger moins cher aux assurés et de leur donner une proportion aussi certaine et aussi considérable pour des taux de moitié moins élevée.

Nous ne voulons pas prolonger les considérations que nous inspire cet évènement, mais nous espérons qu'il servira de leçon à MM. les agents trop zélés des compagnies d'assurance et qu'ils laisseront dorénavant nos sociétés mutuelles tranquillement faire leur œuvre philanthropique et humanitaire sans chercher à les discréditer par des moyens plus ou moins honorables.

UNE INSTALLATION A HINTONBURG.

Nous avons eu le plaisir d'assister, à l'installation des officiers d'un nouveau conseil de l'Union St. Joseph d'Ottawa, dans la paroisse de Hintonburg. Ce conseil commence avec un effectif de 70 membres recrutés parmi les principaux citoyens de la paroisse. M. le Président Général invita le Rév. P. Conrad à présider l'assemblée. Nous avons remarqué sur l'estrade le R. P. Conrad, M. O. Durocher, président général; le chevalier F. R. E. Campeau, directeur général; G. J. Tessier, organisateur en chef; A. T. Charron, président de la Société St. Jean-Baptiste; W. A. J. Bédard, 2e vice-président; Alf. Laframboise, trésorier; O. Paquette, censeur et D. Poirier, commissaire ordonnateur, tous du Conseil No. 1.

M. le président général exposa le but de l'assemblée et donna des explications sur les règlements de la société et sa valeur. Il annonça à son auditoire que la société avait aujourd'hui au-delà de 12,000 membres en règle avec un actif de \$150,000. Il sut, dans des paroles bien senties, remercier les RR. PP. Capucins de l'accueil sympathique et de l'encouragement qu'ils avaient donné à notre belle société, après quoi il invita le directeur général à lire aux officiers élus la déclaration solennelle et leur faire prêter le serment d'office.

Le R. P. Conrad adressa ensuite la parole, et par un très joli discours sut intéresser son auditoire. Il s'est dit heureux de voir s'implanter dans la paroisse de Hintonburg cette belle société canadienne-française et catholique, qui est appelée à jouer un grand rôle parmi nos Canadiens-Français et souhaite succès et prospérité à ce nouveau conseil, promettant de leur aider dans la mesure de ses forces. Ont pris ensuite la parole MM. F. R. E. Campeau, A. T. Charron, W. A. J. Bédard, G. T. Tessier, O. Paquette et Jos. Hudon. M. Nap. Taylor, et Raoul Bélanger.

Les officiers suivants ont été choisis pour l'année courante: Chapelain, R. P. Morris; président, Jos. Hudon; 1er vice-président, Alex. Larose; 2e vice-président, Honoré Auger; secrétaire, André Lauzon; trésorier, Fabien Labonté; receveur, D. Raymond; visiteurs des malades, Joseph Bélaire et El-dège Prud'homme; censeurs, Elie Lauzon, I. B. Verdon et Paul Guay; com. ordon., Nap. Doré.

Nous souhaitons beaucoup de succès à ce nouveau conseil.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEIL A STE-ANNE.

Dimanche après-midi, dans la salle Sainte-Anne, avait lieu l'installation des officiers d'un conseil local de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa, dans la paroisse de Sainte-Anne. M. O. Durocher, président général, a présidé à l'installation des officiers et a invité M. F. R. E. Campeau, directeur général, à lire aux nouveaux officiers, la déclaration solennelle et leur faire prêter le serment d'office. Nous avons remarqué sur l'estrade :

Le Rev. M. Myrand, curé de Sainte-Anne; M. O. Durocher, président général; M. F. R. E. Campeau, directeur général; M. Alfred Pinard, chancelier suprême; M. Alfred Dostaler, greffier général et M. G. J. Tessier, organisateur en chef. Les officiers du conseil No. 1, représentés par MM. A. McNicoll, J. E. Cusson, W. A. J. Bédard, Eug. Labelle, Alf. Laframboise, Eug. Laframboise, O. Paquette, P. Laurin, W. C. Labelle, J. E. Lemieux, Z. Quevillon, et P. Poirier, M. Hercule Pinard, ex-président du conseil No. 1, était aussi présent.

Après l'installation des officiers, M. le président général invita les officiers élus à prendre place sur l'estrade, et des discours furent prononcés par le président général; le Rév. M. Myrand, le directeur général, le chancelier suprême,

Les officiers suivants, ont été choisis pour l'année courante: Chapelain, Rév. M. Myrand; président, Napoléon Taylor; 1er vice-président, A. Ménard; 2e vice-président, Ed. Gaulin; secrétaire, Raoul Bélanger; trésorier, Charles Dupuis; receveur, David Morin; visiteurs de malades, Oscar Lemieux et Jos. Bois; censeurs, J. M. Lemieux, Henri Côté et Emile Paquette; commandant, J. B. Dery.

Après la cérémonie d'installation un magnifique goûter fut servi par un groupe de jeunes demoiselles de la paroisse Sainte-Anne; elles se sont acquittées de leur tâche avec beaucoup de gentillesse.

LE NOUVEAU CODE.

Nous recevons de plusieurs endroits des demandes pour le nouveau Code dont nous avons annoncé la publication depuis longtemps. La pure vérité est que les nouveaux règlements seraient imprimés il y a plusieurs semaines et distribués à ceux qui désirent les consulter, n'eût été la décision prise par l'Exécutif de demander au Parlement actuel une incorporation fédérale. Le bill en question a été présenté et est en train d'être étudié par nos Législateurs. Si ce bill est adopté par les Chambres il y aura certainement plusieurs changements importants à faire dans la rédaction du Code et nous avons cru qu'il serait préférable dans ce cas d'attendre que de s'exposer à une double dépense.

Nous prions donc tous nos membres de bien vouloir prendre patience encore quelques semaines, alors que nous pourrons nous rendre à leur juste demande, ce que nous regrettons énormément de n'avoir pu faire jusqu'ici.

LA FIEVRE TYPHOIDE.

Une des causes les plus fréquentes de maladie et de décès parmi les membres des sociétés mutuelles en général et par conséquent de l'Union St. Joseph est sans contredit la fièvre typhoïde qu'on appelle souvent chez le peuple la fièvre noire.

Il y a certaines époques de l'année où cette fièvre devient plus fréquente et comme cette période approche j'ai pensé que ce serait rendre un réel service à nos membres que de leur donner quelques renseignements familiers, dénués de toute teinte scientifique, sur cette sérieuse maladie, sur les causes qui la produisent et sur les moyens de l'éviter. Nous ferons suivre ces quelques remarques par quelques conseils d'hygiène relatif à la convalescence de cette affection.

La fièvre typhoïde est une maladie contagieuse dont l'agent de contagion est un microbe.

Ce microbe spécial vit dans l'eau impure. Une fois introduite dans les voies digestives, s'il trouve un terrain préparé il se localise sur le petit intestin, se développe, produit des toxines, et donne lieu à des symptômes divers tels que haute température, affaiblissement considérable, amaigrissement, etc.

Comme je l'ai dit plus haut ce microbe vit dans l'eau et provient des matières organiques en décomposition.

On trouve ce microbe en plus grande quantité aux périodes d'eau basse, dans les grandes chaleurs, ou dans les eaux stagnantes qui ne se renouvellent pas.

Nous avons dit que la fièvre typhoïde était contagieuse et nous ajouterons que le principe contagieux est exclusivement contenu dans les selles des malades souffrant de la fièvre. Si les déjections des malades sont entraînées à la rivière l'eau devient contaminée et peut propager la fièvre.

Dans la campagne où les puits fournissent l'eau potable nécessaire, la contagion peut se faire par leur entremise. Les selles des typhiques peuvent être jetées dehors et les éléments toxiques qu'elles contiennent peuvent par les pluies être entraînées jusqu'au réservoir du puits. Ce danger est d'autant plus grand que le puits sera à proximité de la maison. On a déjà réussi à retracer des épidémies dues au lait qu'on avait baptisé avec de l'eau contaminée. Il est évident que les mains exigent des soins de propreté absolue chez ceux qui ont soin des malades souffrant de la fièvre typhoïde.

Les cas de fièvre typhoïde sont plus fréquents dans les villes où l'on boit généralement de l'eau de rivière.

Cette maladie affecte très rarement les enfants et les vieillards. Elle s'attaque surtout aux personnes âgées de 16 ans à 30 ans.

Le pronostic de la fièvre typhoïde est assez grave puisqu'elle occasionne une mortalité de 20 pour cent, c'est-à-dire qu'il y a un cas de fatal sur cinq.

Les moyens de l'éviter sont facilement déduits des quelques remarques ci-dessus. Il faut s'abstenir de boire durant les grandes chaleurs ou quand l'eau devient trop basse et de mauvaise qualité. Il faut surtout éviter de boire dans les eaux stagnantes, durant les voyages de chasse ou de pêche, ou durant le séjour dans les chantiers, au bord des rivières là où se trouvent des remous. Quand on ne peut se dispenser de boire on prend l'eau au milieu du courant. Il est évident qu'il n'est pas toujours facile de se passer d'eau. Il y a une

foule de circonstances où il est absolument nécessaire de s'en servir. On peut la rendre parfaitement inoffensive en la faisant bouillir pendant 15 à 20 minutes. On la laisse refroidir et on la consomme au fur et à mesure. A la campagne il faudra bien faire attention d'avoir le puits assez éloigné de la maison et des bâtiments afin qu'il ne puisse être contaminé par les matières fécales.

Il faudra voir à ce que le puits soit bien entretenu, bien couvert afin que rien ne puisse y tomber et corrompe l'eau.

Quand il y aura des malades souffrant de la fièvre typhoïde dans une maison il faudra s'entourer de minutieuses précautions pour éviter la contagion et propager la terrible maladie aux autres membres de la famille.

Comme l'agent de contagion est principalement les selles des malades il suffira donc de désinfecter le case du malade, de tenir dans ce vase des antiseptiques puissants tels que le chlorure de chaux, l'acide carbolique, le permanganate de potasse afin de détruire leur pouvoir d'infection. Les gardes-malades devront avoir un soin particulier de leurs mains qui peuvent parfois venir en contact avec l'élément contagieux. Plusieurs fois par jour et surtout avant les repas elles se laveront les mains avec une brosse et se les tremperont dans une solution antiseptique soit d'acide carbolique ou de créoline.

Il faudra donner une attention spéciale au linge sale qu'il ne faudra pas laisser traîner. Tout le linge servant au malade, draps, jaquette, etc., sera immédiatement mis de côté pour être suffisamment bouilli.

On prendra soin de jeter les déjections dans les water closet ou les cabinets ou fosses d'aisance. A plusieurs reprises on désinfectera ces endroits en y jetant du chlorure de chaux ou d'autres antiseptiques.

Les malades, il va sans dire, coucheront seuls dans leur lit et même dans leur chambre.

Le médecin appelé donnera le traitement approprié, antiseptiques intestinaux, atithermiques, et surtout bains froids glacés. Le traitement par les bains est sans contredit le traitement le plus efficace.

Ces bains peuvent très bien se donner même à la campagne. On prend un bassin d'eau froide dans laquelle on met une tasse de vinaigre et un morceau de glace.

On mettra le malade entièrement nu, excepté la poitrine qu'on couvrira d'une serviette.

Une toile cirée et une couverture de laine sera placée sous le malade. On lavera alors le malade abondamment avec une grosse éponge, sur l'abdomen, sur les membres et sur le dos.

On retorera la couverte mouillée et on roulera le malade dans une couverte sèche sans l'habiller, on le couvrira bien, on mettra au besoin des bouteilles d'eau chaude aux pieds, on donnera une cuillerée à soupe de whiskey au malade.

Quand le malade aura fini de transpirer on l'asséchera comme il faut et le vêtira comme à l'ordinaire.

Ces bains pourront être répétés soir et matin, ou aussi souvent que le médecin l'ordonnera.

Il faudra b'en suivre les conseils du médecin quant à l'alimentation.

Pas de nourriture solide durant la maladie est une règle d'or dont il ne faut pas dévier. L'oubli de cette règle a coûté la vie à plusieurs malades.

Durant la convalescence il faut être aussi très modéré dans l'alimentation. La plupart de ces rechutes si graves et quelquefois mortelles sont dues à des excès dans le manger. Je me contente d'appuyer sur ce fait, mais le malade fera bien d'écouter scrupuleusement les avis du médecin qu'il aura appelé auprès de lui.

ELECTIONS DES OFFICIERS 1905.

Hull No. 2—Président, U. Archambault, M. D.; 1er vice-président, Jos. Patenaude; 2e vice-président, Urgel Caron; Secrétaire, Jos. Lefebvre; Trésorier, Jules Gratten; Receveur, H. Bélanger; Visiteurs, Christ Lynott, Alb. Morin; Com.-ordon., Lorenzo Leduc; Censeurs, J. Massé, J. O. Deslauriers, Jos. Reinhart.

Joliette No. 8—Chapelain, Rev. T. Gervais, Ptre; Président, D. A. Dostaler; 1er vice-président, J. E. Thériault; 2e vice-président, Alfred Boucher; Secrétaire, C. G. H. Beaudoin; Trésorier, J. J. Sheppard; Receveur, J. O. Pagé; Visiteurs, Jos. Majeau, Aug. Belleville; Censeurs, Ad. Chartier, O. D. Massé, Ludger Pagé.

Crysler No. 9—Président, Joseph Dubois; 1er vice-président, Ephrem Aubé; 2e vice-président, Josephat Quenneville; Secrétaire, Joseph Benoit; Trésorier, Moïse St. Louis; Receveur, Alcide St. Louis; Visiteurs, Alex. Bruyère, Michel Godore; Com.-ordon., Stanislas Dignard; Censeurs, Alphège Poirier, Alexis Gelineault, J. B. Lafrance.

Embrun No. 10—Chapelain et Trésorier, Rev. J. U. Forget, Ptre; Président, Samuel Goulet; 1e vice-président, J. D. Sigouin; 2e vice-président, Ovila Bourdeau; Secrétaire, J. A. Bruyère; Receveur, Willie Dupuis; Visiteurs, Remi Ducier, Edouard Blanchard; Com.-ordon., Ant. Primeau. Censeurs, Arthur Goulet, Nap. Lemieux, Jos. Goulet.

Plantagenet No. 13—Chapelain, Reév. J. A. Pelletier; Président, Fériol; 1e vice-président, Nap. Blondin; 2e vice-président, Arthur Rouleau; Secrétaire et Receveur, D. M. Viau; Trésorier, Louis Parent; Visiteurs, Louis Boileau, Moïse Leroux; Com.-ordon., Téléphore Chénier; Censeurs, André Blondin, Fabien Léger, Adolphe Gauthier.

Norte Dame de la Salette—Chapelain et Président, Rev. F. X. J. Lortie; 1e vice-président, Omer Robillard; 2e vice-président, Theophile Morissette, Secrétaire, et Receveur, Henri Lortie; Trésorier, Adeodat Boileau; Visiteurs, Nap. Boileau, Wilfrid Chartrand; Com.-ordon., Jos. Chartrand; Censeurs, J. Cadieux, T. Joncas, E. Boileau.

Pembroke No. 21—Chapelain, E. A. Latulippe, Ptre; Président, T. Cousineau; 1e vice-président, C. J. Lemieux; 2e vice-président, N. J. Gareau; Secrétaire, A. Marcoux; Trésorier, L. O. Payette; Receveur, A. J. Fortier; Visiteurs, N. Platt, Jos. G. Fleurie; Com.-ordon., Albert Beuder; Censeurs, Alphonse Demers, sr, P. A. Giroux, Oliver Lamothe.

Cornwall No. 25—Chapelain, Rev. P. McMilan, Ptre; Président, J. E. Chevrier; 1e vice-président, Regis Giroux; 2e vice-président, J. B. Chatelois; Secrétaire et Trésorier, Oscar Leblanc; Receveur, Trefflé Dextras; Visiteurs, Jérémie Laurin, Moïse Léger; Com.-ordon., Jules Marquis sr; Censeurs, Jules Marquis jr, Louis Leclair, Alphonse Sabourin.

Conseil de St-Ours, No 79.



1. V. Casavant, Com.-Ord.^{re} 2^e J. M. Richard, N.P., Receveur.
3. L. A. Larose, M.D., 1er V.-Prés.
4. H. Bourgeault, Visiteur.
5. Mgr. E. H. Guilbert, Chapelain.
6. J. Mathieu, visiteur.
7. Capit Chs Gouin, Trésorier.
8. A. Pérodeau, Président.
9. J. P. Moreau, Censeur.
10. H. Marchessault, Censeur.
11. Ern. Houle, 2e Vice-Président.
12. R. H. Duhamel, N.P., Secrétaire.

Rigaud No. 26—Président, David Guenette; 1^e vice-président, Jos. Sabourin; 2^e vice-président, Adrien Sabourin; Secrétaire, F. Carrière; Trésorier, Z. D. M. Lacasse; Receveur, F. Carrière; Visiteurs, Elz. Chartrand, Nap. Patrice; Com.-ordon., Clément Séguin; Censeurs, Jos. Decœur, Jos. Lalonde, J. E. Sabourin.

St. Joachim No. 30—Président, Alf. St. Onge; 1^e vice-président, Joseph Levesque; 2^e vice-président, Ovila Ducharme; Secrétaire et Trésorier, Laurent Levesque; Receveur, Stéphane Lespérance; Visiteurs, Arsène Meunier, Oscar Sicard; Censeurs, François Sylvestre, Odilon Sicard, Ovila Ducharme.

Lambton No. 43—Chapelain, Rev. M. A. Belleau; Président, Ernest Gagnon; 1^e vice-président, F. X. Julien; 2^e vice-président, Edouard Labrecque; Secrétaire, Théod. Pomerleau; Trésorier, J. A. Samson, M.D.; Receveur, Pierre Morel; Visiteurs, Joseph Ruel, Louis Labrecque; Com.-ordon., Chs. Labrecque; Censeurs, Ferdinand Roy, Joseph Richard, Alfred Couverture.

St. Ephrem No. 44—Chapelain, Rev. L. M. Morisset; Président, Jos. Cloutier; 1^e vice-président, Octave Roy, fils de George; 2^e vice-président, Achille Longchamp; Secrétaire et Receveur, C. E. Pagé, N.P.; Trésorier, Joseph Fortin; Visiteurs, Geo. Bégin, Stanislas Poulin, Paul Turcotte, Jean Breton; Com.-ordon., Come Hamel; Censeurs, Jos. Quirion, Philias Longchamp, Mastai Fortin.

Janeville No. 50—Chapelain, Rev. M. Greno; Président, Alb. Gosselin; 1^e vice-président, J. Desjardins; 2^e vice-président, Robert Côté; Secrétaire, J. Durocher; Trésorier, C. Gladu; Receveur, J. Durocher; Visiteurs, Charles Robert, John Gravelle; Com.-ordon., Noé Loyer; Censeurs, J. Emond, John Gladu, Clovis Desjardins.

St. Honoré No. 58—Président, Edouard Gobeil; 1^e vice-président, J. O. Drouin, M.D.; 2^e vice-président, Cléophas Parant; Secrétaire, Louis St Pierre; Trésorier, Phydime Poulin; Receveur, Jos. Genest; Visiteurs, François Leblanc, Honoré Grondin; Com.-ordon., George Poulin; Censeurs, Joseph Morin, Romain Lecomte, Jos. Poirier.

St. Alexis No. 61—Chapelain, J. A. Lesieur, Ptre; Président, J. V. Milot; 1^e vice-président, W. Lafrenière; 2^e vice-président, Napoléon St. Germain; Secrétaire, Wilfrid Robert; Trésorier, Jos. Alf. Picard; Receveur, James Turner; Visiteurs, P. Grandchamps, Adélard Bergeron; Com.-ordon., Onésime Pelletier; Censeurs, Hormidas Canstantin, V. Robert, Avila Massé.

St. Martin No. 66—Chapelain, Rev. A. Lafrance; Président, Honoré Poulin; 1^e vice-président, Octave Leclerc; 2^e vice-président, Gédéon Caron; Secrétaire, Edouard E. Poulin; Trésorier, David Poulin; Receveur, Thomas Maheu; Visiteurs, Edmond Veilleux, Léon Poulin; Com.-ordon., Willie Gaudette; Censeurs, J. N. Bowin, M.D., Edmond Roy, Alf. Bégin.

Ste. Philomène No. 67—Président, Amédée Pratté; 1^e vice-président, Téléphore Badeau; 2^e vice-président, Achille Laguerre; Secrétaire, Dolphis

Lemay; Trésorier, Lucien Beaudet; Receveur, Eugène Poisson; Visiteurs, Frédéric Jacques, Honorius Tousignant; Com.-ordon., Amédée Marcoux; Censeurs, Arcadius Beaudet, Dona Charland, Henri Duchesneau.

St. Ours No. 71—Chapelain, Mgr Guilbert; Président, Adélarde Pero-deau; 1^{er} vice-président, J. H. A. Larose, M.D.; 2^e vice-président, Ernest Houle; Secrétaire, R. H. Duhamel, N.P.; Trésorier, Capt. Chs. Gouin; Receveur, J. M. Richard, N.P.; Visiteurs, Henri Bourgault, P. Mathieu; Com.-ordon., Vital Ladébauche; Censeurs, Geo. Morin, P. Moreault, H. Marchesault.

St. Pierre les Becquets No. 82—Chapelain, Rev. P. A. Gouin, Ptre; Président, Stanislas Fournier; 1^{er} vice-président, Amédée Baril; 2^e vice-président, Egide Marchand; Secrétaire, Eleusippe Dion; Trésorier, Hector Poisson; Receveur, J. A. Beauchesne; Visiteurs, Albert Baril, Ovide Nault; Com.-ordon., Leo Auger; Censeurs, Adélarde Auger, Donat Delisle, Laurent Fournier.

St. Martine, Beauce, No. 86—Chapelain, Rev. Ls. Gosselin; Président, Alfred Laflamme; 1^{er} vice-président, Léonidas Godbout; 2^e vice-président, Donat Duquette; Secrétaire, Joseph Bélanger; Trésorier, Almé Tardif; Receveur, George Garand; Visiteurs, David Bolduc, François Goulet; Com.-ordon., Joseph Demers; Censeurs, Achille Corriveau, Joseph Bergeron, Clovis Tardif

REMERCIEMENTS.

Plantagenet, Fev. 14, 1905.

M. O. Durocher, Président Général,
Union St. Joseph d'Ottawa.
Cher Monsieur,

Laissez-moi remercier l'Union St-Joseph d'Ottawa pour la promptitude et le bon vouloir que votre Conseil de Plantagenet a apporté dans le paiement des bénéfiques en maladie que j'ai reçus pendant 10 semaines consécutives. Je dois dire que votre conseil de Plantagenet fait les choses sur une base d'affaire et mérite toute ma gratitude. Je suis fier d'appartenir à notre belle société et fera toujours tout en mon pouvoir pour la faire continuer dans la marche du progrès.

Votre frère,

FABIEN LEGER,
Membre du Conseil No. 13 de Plantagenet.

ADMIMISTRATION.

Juillet 1904 à Déc. 1904.

RECETTES.		DÉPENSES.	
25% des Recettes Générales (moins examens médicaux \$3,151.50, intérêts \$1,543.43, loyers \$104.00, Remb. \$279.04, et \$61,649.03, recettes de la première année de la Caisse Sociale) savoir 25% de \$30,668.77.	\$7,667 20	Salaires.	3,156 71
35% Caisse Sociale.	21,577 16	Examens médicaux.	5,747 82
Examens médicaux.	3,151 50	Entretien des Salles.	42 75
		Bulletin.	950 17
		Frais de voyages.	372 12
		Frais de Port, (timbres, etc.).	576 31
		Impressions et papeterie.	794 23
		Chauffage.	108 53
		Commission de 4% et 6% aux Conseils et Bureaux de perception. .	4,649 93
		Commissions aux agents pour admission de nouveaux membres. .	7,812 27
		Eclairage.	14 71
		Insignes.	167 85
		Nécessaires de Bureau.	32 95
		Audition.	300 00
		Session Cons. Fédéral à Montréal. .	2,428 00
		Divers.	231 70
		Aide Trésorier.	7 50
		Conseil Supérieur.	138 05
Total.	\$32,395 86	Total.	\$27,531 60
		Surplus.	\$4,864 26

BILAN—LE 31 DÉC. 1904.

ACTIF.

En Argent :—

En Banque.....	\$26,115 52	
En mains du Trésorier.....	915 97	
Dépot au Gouvernement de Québec.....	5,000 00	\$32,031 49

En Valeurs :—

Propriétés immobilières.....	7,600 00	
Propriétés mobilières.....	2,000 00	
		9,600 00

Dixièmes de Certificats, avances aux membres âgés de plus de 70 ans.....		3,938 10
--	--	----------

Avances pour frais de voyages.....	101 05	
Loyers dûs.....	135 50	
Montants dûs par les Conseils et Bureaux.....	2,266 38	
Montant dûs sur inscriptions.....	1,615 50	
		4,118 43

Prêt à Eardley.....	500 00	
Prêt à la Fabrique de l'Annonciation.....	1,000 00	
Prêt à la Fabrique du Rapide de l'Orignal.....	3,000 00	
Prêt à la Fabrique Masson.....	19,000 00	
Déventures de Lachine.....	5,000 00	
Déventures de Grand'Mère.....	8,976 23	
Déventures St-Laurent.....	5,278 99	
Déventures St-Grégoire le Thaumaturge.....	9,900 00	
Déventures de Cameron.....	6,000 00	
Prêt au Canton de Hincks.....	500 00	
Prêt à la Municipalité Scolaire de Mattawa.....	3,000 00	
Sainte-Cunégonde.....	10,584 21	
Montréal West.....	9,600 00	
Intérêts accrus sur Prêts et Déventures.....	1,481 20	
		83,820 63

Total de l'Actif..... **\$133,508 65**

PASSIF.

Chèques émis mais non payés.....	5,299 90	
Montants des crédits des Conseils.....	204 53	
		5,504 43

Actif net au 31 Décembre 1904..... **\$128,004 22**

Augmentation de l'Actif durant les derniers 6 mois..... **\$32,653 31**

Accompte sur Caisse Sociale au 31 Déc. 1904..... **\$36,578 64**

Fête imposante à Grandes Piles, dimanche, le 26 mars 1905.

La fête patronale St. Joseph a été célébrée avec un grand éclat par le Conseil Local No. 24 de l'Union St. Joseph de la Cité d'Ottawa. Une demi heure avant la grand'messe plusieurs membres éloignés se réunissaient chez M. Jos. Levasseur pour se rendre à l'église. Le monde ne tarissait pas d'éloges pour notre belle société à l'occasion de cette démonstration.

Le service divin fut célébré par notre infatigable curé Rev. M. DeCarufel qui n'avait rien épargné pour faire un succès complet de la fête. Un magnifique sermon fût donné par le Rev. M. L. Arcand du Séminaire des Trois-Rivières. A l'orgue le chœur était formé de Dames et Demoiselles qui ont admirablement rendu la messe du second ton.

A trois heures le Rev. M. Arcand fit un éloquent sermon sur la fête et au chœur un magnifique salut fut chanté. Parmi les chantres l'on remarquait le Rev. M. Arcand et M. De Carufel, l'ibraire de Trois-Rivières et M. DeCarufel, notaire de St. Tite. Une grand'messe fut chantée le lundi matin à 6 heures pour tous les membres de l'Union.

Nous remercions donc les dames et demoiselles qui ont bien voulu prêter leur concours pour cette belle démonstration, car elles peuvent être fières du succès qui a couronné leur travail.

JOS. LEVASSEUR.

Quand on appartient à une société comme l'Union St. Joseph il ne faut pas l'oublier un seul instant, afin de ne pas perdre l'occasion de lui être utile ou de lui faire du bien.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES BENEFICES EN MALADIE.

L'Exécutif désire attirer l'attention des membres sur les clauses du Code qui régissent le paiement des bénéfices en maladie.

Tous les membres sont soumis aux mêmes obligations et personne n'a le droit de s'en plaindre.

Les malades doivent s'adresser au Secrétaire de leurs Conseils ou à leur Percepteur pour les formules nécessaires.

Ces polices donnent droit au sociétaire, pour maladie ou accident, à une indemnité hebdomadaire fixée d'après les caisses auxquelles il appartient, comme suit :

Caisses C et D — \$5.00 par semaine.

Bon Conjoint de \$1,500—\$5.00 par semaine.

do \$3,000—\$5.00 do

do \$750—\$2.50 do

do \$600—\$2.00 do

(Code, clauses 66, 84, 85.)

Les bénéfices payés aux porteurs de Bon Conjoint sont déduits du montant de la police.—(Code, clause 83.)

Ces secours seront payés jusqu'à concurrence de quinze semaines dans le cours de douze mois consécutifs, à dater de la première demande de bénéfices pour cette même période, en se conformant aux dispositions des clauses suivantes.—(Code, clause 68.)

Par la suite, si la maladie se prolonge, le droit aux bénéfices ne commencera qu'à la date correspondant à la première demande.

Pour avoir droit aux bénéfices ci-dessus, le sociétaire doit être totalement incapable de vaquer à ses occupations ordinaires, d'exercer aucune profession, métier ou état, ou de faire aucun commerce ou négoce; et n'avoir rien fait sans le consentement de son médecin ou de la Société, de nature à violer les dispositions du présent article.—(Code, clause 69.)

Le sociétaire malade doit en outre avvertir tout de suite par écrit, de son incapacité au travail, le secrétaire du Conseil ou le per-

cepteur du bureau dont il relève, selon les formules en usage et doit fournir les certificats que pourra exiger l'Exécutif.

Les certificats doivent être renouvelés aux frais du sociétaire tous les quinze jours, sous peine de déchéance des droits à tous bénéfices futurs durant la même maladie.

Le droit au paiement des bénéfices de maladie ne comptera que du jour où la demande a été reçue par le Secrétaire du corps auquel le sociétaire appartient, sauf les exceptions suivantes : — (Code, clause 70.)

Un sociétaire absent ou demeurant hors du siège de son conseil ou du Bureau dont il relève, n'est réputé malade, aux termes du Code, que depuis le jour où il a déposé ou fait déposer au bureau de poste, la lettre d'avis officiel de maladie, adressée au Secrétaire de son Conseil. Il doit en même temps, expédier le certificat du médecin qui le soigne, ou toutes autres preuves et affidavits à la satisfaction de l'Exécutif.

Le certificat d'enregistrement ou la date que porte l'enveloppe contenant l'avis officiel et autres pièces pourront être considérés comme preuve suffisante de la date à laquelle a commencé la maladie.

Dans le cas où il n'y aurait pas de médecin pour constater la date de la maladie il devra produire un affidavit du contre maître sous lequel il travaille ou autre preuve exigée par l'Exécutif. — (Code, clause 71.)

Pour se mettre en droit de recevoir les bénéfices de maladie, le sociétaire malade doit faire appeler un médecin, lequel doit constater et certifier la maladie, la cause, la durée et la date de la première visite.

Cependant dans le cas de blessures violentes corporelles visibles, causées par accidents, et dont la constatation peut se faire sans la présence d'un médecin, il n'est pas nécessaire de faire accompagner la demande de bénéfices d'un certificat de médecin, il suffira de faire la preuve de l'accident et du jour où il s'est produit.

Aucune réclamation pour bénéfices de maladie dont avis n'a pas été régulièrement donné et la preuve faite au temps de la dite maladie, et en la manière exigée par le Code, ne sera reconnue ni payable.

Les sept premiers jours de la maladie ne sont pas payables. Les bénéfices seront comptés à partir des dates spécifiées aux clauses 70, 71 et 72.

Le sociétaire perd ses droits aux bénéfices de maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à payer ses contributions et ses redevances, si la maladie survient durant la période du délai qui doit s'écouler après paiement, pour réintégrer le dit sociétaire dans ses droits. Ce temps sera compté de la date où il aura payé ses contributions et ses redevances en entier

Le sociétaire déclaré invalide, qui s'est prévalu de la clause d'invalidité dans quelque autre caisse de la société, en vertu de laquelle il est libéré pour l'avenir du paiement des contributions et redevances, cesse par le fait même d'appartenir à la présente caisse ; et il perd tous droits aux bénéfices et avantages d'icelle. — (Code, clause 72.)

Tout sociétaire qui, en matière de secours en maladie, se croit lésé dans ses droits peut en appeler à l'Exécutif, qui réfère, s'il y a lieu, la question au Conseil Judiciaire dont la décision est finale. — (Code, clause 74.)

AVIS.

OTTAWA, 15 Avr 1905.

*Aux membres de l'Union Saint-Joseph
de la Cité d'Ottawa.*

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la Société, sont dûes et payables par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. En conformité avec les articles 123 et 124 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de Mai prochain n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 72 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même et sans autre avis suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code

A. DOSTALER,
Greffier-Général.

AVIS.

Afin de rendre le travail du Bureau plus expéditif en ce qui concerne l'admission des nouveaux membres, tous les agents, officiers ou membres qui nous envoient des demandes d'admission, sont priés de faire accompagner leurs inscriptions du montant du dépôt fait par les aspirants. (Le dépôt doit comprendre la prime d'entrée et un mois de contribution suivant l'âge de l'aspirant.) Que ces demandes soient transmises à l'Exécutif par un individu ou un Conseil la même règle s'applique. Les inscriptions et les dépôts doivent être adressés ensemble à l'adresse de l'Union St. Joseph, 325 Dalhousie, Ottawa, Ont.

Toutes les autres remises doivent cependant toujours être adressées à M. le Trésorier Supérieur, La Banque Nationale, Ottawa, Ont.

Par ordre,
ALFRED DOSTALER,
Greffier Général.

Ottawa, le 12 avril 1905.

SUCCES SANS PRECEDENT

10,000 Prescriptions en 8 mois.

La pharmacie Valiquette, la semaine dernière, avait l'honneur d'inviter les médecins de cette ville dans ses spacieux appartements pour fêter le chiffre phénoménal de 10,000 prescriptions préparées depuis l'ouverture de la maison en juin dernier.

La pharmacie Valiquette remplit une moyenne de cinquante prescriptions par jour, à part vingt à trente répétitions. Ces faits prouvent par eux-mêmes l'universelle confiance dont jouit dans le public cette phar-

macie, qui s'est toujours efforcée, d'ailleurs, de mériter ces faveurs.

Ces prescriptions sont remplies, sans exception aucune, par des pharmaciens licenciés et attentifs. C'est là une garantie précieuse et pour le malade et pour le médecin.

Un autre avantage est que seules des préparations de premier choix sont achetées et tenues par la maison Valiquette.

De plus son gérant si populaire ne néglige rien afin d'avoir toujours en mains un assortiment complet des préparations pharmaceutiques, des articles de toilette et autres dont peut avoir besoin sa large clientèle.

Parmi les médecins qui avaient répondu à cette gracieuse invitation nous avons remarqué MM. les docteurs F. X. Valade, C. P. Dewar, Emile Lambert, R. Law, R. H. Parent, A. Costello, S. J. Nagle, J. L. Chabot, R. Chevrier et autres.

Il va sans dire que la soirée fut des plus agréables et que le superbe réveillon offert par l'hospitalier gérant de la maison a été grandement apprécié par les docteurs—mais joyeux convives.

Qu'on nous permette de dire qu'avec des patrons comme ceux dont les noms apparaissent plus haut, il n'est pas étonnant qu'une maison prospère autant et se développe aussi rapidement que la pharmacie Valiquette l'a fait. (Le Temps).

Conseil Local de St. Ours, No. 71.

Dimanche dernier le 19 courant, les membres du Conseil Local de St. Ours No. 71, ont tenu à ne pas laisser passer sous silence la fête de St. Joseph leur auguste patron: Ils se sont réunis presque au complet et sont partis de leurs salles en procession, bannière en tête pour se rendre à l'é-

glise. Des places d'honneur, grâce à la courtoisie du chapelain de la Société, Mgr Guilbert, étaient réservées aux membres.

Le sermon de circonstance a été prononcé par M. l'abbé Desourdy, vicaire. Ce dernier a fait d'une façon intéressante l'apologie du travail et des travailleurs, disant aux ouvriers d'être fiers de leur état qui était celui de St. Joseph. Il a été aussi fort heureux dans ses allusions concernant la mutualité.

La quête plus abondante que d'habitude a été faite par deux membres du Conseil.

La messe terminée, la procession se remit en marche dans un ordre parfait pour retourner aux lieux de réunions du Conseil. Une assemblée spéciale a été tenue au cours de laquelle des remerciements ont été votés à qui de droit pour l'organisation de cette démonstration.

ENCOURAGONS LES NOTRES.

Les membres du Conseil No. 1 de l'Union St. Joseph d'Ottawa ont le plaisir de compter au nombre de leurs nouveaux membres, M. Ed. Limoges, peintre décorateur de la rue d'Eglise.

M. Limoges compte déjà plusieurs membres de l'Union dans sa nombreuse clientèle, mais il invite ceux qu'il n'a pas encore eu le plaisir de servir à lui donner une commande d'essai.

Il leur garantit d'avance pleine et entière satisfaction.

La Société s'implante solidement dans la fertile région du Lac St. Jean, grâce aux constants efforts de notre bon ami E. Dallaire.

AVIS.

Les Conseils Locaux sont priés de se rappeler que la commission à 6 pour cent accordée sur le montant de la perception des contributions est le seul revenu que l'Exécutif accorde aux dits Conseils. Cette somme doit suffire pour couvrir toutes les dépenses des Conseils, loyer, éclairage, chauffage, frais de port, ameublement, rémunérations aux officiers du Conseil, etc.

Les Receveurs sont tous sous le contrôle des Conseils dont ils dépendent, et s'ils doivent recevoir une rémunération elle doit être fixée par leur Conseil et prise à même les 6 pour cent qui forment le fonds particulier du Conseil.

Par ordre,

ALFRED DOSTALER,

Greffier Général.

NAISSANCES.

CHARRON. — Madame Joseph Charron de la pointe Gatineau, le 27 février, une fille qui a reçu au baptême le nom de Marie, Eglantine.

Parrain et marraine, Monsieur et Madame George Villeneuve.

JOANNISSE. — Mercredi, le 29, l'épouse de Joseph A. Joannisse, président du Conseil Local No. 3 de Rockland, a donné naissance à un garçon et une fille qui ont reçu au baptême les noms Adolphe et Béatrice Eugénie. Ont été pour le garçon parrain et marraine, M. Adolphe Gemuse et sa dame. Pour la fille, parrain et marraine, M. Dolphis Payer et sa dame.

PENSEES ET NOUVELLES

La saison du travail à été bien inaugurée: Nous avons enrôlé durant le mois de mars près de **600 nouveaux membres.**

Nous espérons que ce bon mouvement va se continuer et s'accroître, si possible.

Nos agents dévoués et actifs ont l'intention de briser tous les records passés durant la belle saison.

S'il est de nos membres qui connaissent quelque endroit où l'Union St. Joseph pourrait faire du recrutement, aurait quelques chances d'enrôler des membres, il est de leur devoir de mentionner ce fait à l'Exécutif qui s'empressera d'y envoyer des agents et de sonder le terrain.

Par ce moyen bien simple nous aurons souvent l'avantage de devancer les autres sociétés et d'étendre la sphère de notre influence et d'augmenter l'effectif de nos membres.

Le succès d'une grande institution réside souvent dans des petits détails.

Parmi les endroits qui se sont distingués durant le mois de mars et qui méritent d'être inscrits au tableau d'honneur il nous fait plaisir de mentionner:

OTTAWA.

HULL,

D'ISRAELI.

ROBERVAL.

GRAND'MERE.

ST. HENRI DE LEVIS.

SHERBROOKE.

ST. REMI.

TROIS RIVIERES.

STE. CECILE, (W)

La Caisse Donataire C.

Classe ordinaire.

ASSURANCE.

Contributions mensuelles.

HONORAIRES D'ADMISSION \$3.00
(Quelque soit le montant de la police.)

15 à 20	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
15 à 20	48	85	1 23	1 60
20	48	86	1 24	1 62
21	49	88	1 27	1 66
22	50	90	1 30	1 70
23	51	92	1 33	1 74
24	52	94	1 36	1 78
25	54	98	1 42	1 86
26	56	1 02	1 48	1 94
27	58	1 06	1 54	2 02
28	60	1 10	1 60	2 10
29	62	1 14	1 66	2 18
30	64	1 18	1 72	2 26
31	66	1 22	1 78	2 34
32	68	1 26	1 84	2 42
33	70	1 30	1 90	2 50
34	73	1 35	1 98	2 60
35	75	1 40	2 05	2 70
36	78	1 46	2 14	2 82
37	82	1 54	2 26	2 98
38	85	1 60	2 35	3 10
39	88	1 66	2 44	3 22
40	91	1 72	2 53	3 34
41	95	1 80	2 65	3 50
42	98	1 86	2 74	3 62
43	1 02	1 94	2 86	3 78
44	1 08	2 06	3 04	4 02
45	1 15	2 20	3 25	4 30
46	1 20	2 30	3 40	4 50
47	1 25	2 40	3 55	4 70
48	1 30	2 50	3 70	4 90
49	1 35	2 60	3 85	5 10
50	1 45	2 80	4 15	5 50
51	1 55	3 00	4 45	5 90
52	1 65	3 20	4 75	6 30
53	1 75	3 40	5 05	6 70

Bénéfices auxquels a droit un porteur de Police de la Caisse "C".

EN INVALIDITÉ :

½ de la police comptant ou $\frac{1}{10}$ par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

A 70 ANS :

$\frac{1}{10}$ de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

AU DÉCÈS :

Le montant de la police ou la balance due, pourvu que le membre ne se soit pas prévalu des bénéfices en invalidité et à 70 ans.

—:000:—

NOTE.—Il n'y a aucun frais d'administration.

Les Caisses Donataire C et de Secours D, réunies

Classe ordinaire.

ASSURANCE.

Contributions mensuelles.

HONORAIRES D'ADMISSION, \$3.00
(Quelque soit le montant de la police.)

15 à 20	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
15 à 20	98	1 35	1 73	2 10
20	98	1 36	1 74	2 12
21	99	1 38	1 77	2 16
22	1 00	1 40	1 80	2 20
23	1 01	1 42	1 83	2 24
24	1 02	1 44	1 86	2 28
25	1 04	1 48	1 92	2 36
26	1 06	1 52	1 98	2 44
27	1 08	1 56	2 04	2 52
28	1 10	1 60	2 10	2 60
29	1 12	1 64	2 16	2 68
30	1 14	1 68	2 22	2 76
31	1 16	1 72	2 28	2 84
32	1 18	1 76	2 34	2 92
33	1 20	1 80	2 40	3 00
34	1 23	1 85	2 48	3 10
35	1 25	1 90	2 55	3 20
36	1 28	1 96	2 64	3 32
37	1 32	2 04	2 76	3 48
38	1 35	2 10	2 85	3 60
39	1 38	2 16	2 99	3 72
40	1 40	2 27	3 08	3 89
41	1 46	2 35	3 20	4 05
42	1 53	2 41	3 29	4 17
43	1 57	2 49	3 41	4 33
44	1 63	2 61	3 59	4 57
45	1 80	2 85	3 90	4 95
46	1 85	2 95	4 05	5 15
47	1 90	3 05	4 20	5 35
48	1 95	3 15	4 35	5 55
49	2 00	3 25	4 50	5 75
50	2 20	3 35	4 90	6 25
51	2 30	3 75	5 20	6 65
52	2 40	3 95	5 50	7 05
53	2 50	4 15	5 80	7 45

Bénéfices auxquels a droit un porteur de Police des Caisses C et D

En maladie :

\$5.00 par semaine pendant 15 semaines par année.

Au décès de l'épouse,

\$75.00.

En Invalidité :

½ de la police comptant ou $\frac{1}{10}$ par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

A 70 ans :

$\frac{1}{10}$ de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

Au décès :

Le montant de la police ou la balance due, pourvu que le membre ne se soit pas prévalu des bénéfices en invalidité et à 70 ans.

—:000:—

NOTE.—Il n'y a aucun frais d'administration.

Les Globules Rouges

Ils sont un merveilleux tonique.
Dans l'arsenal thérapeutique
Il n'en est pas de plus puissant.
C'est le rénovateur magique
Du teint, des forces et du sang !

Il met du feu dans les prunelles,
Et des couleurs toujours nouvelles
Sur les visages radieux.
Il rend toutes les femmes belles
Et tous les hommes vigoureux !

Pour combattre la dyspepsie,
La sciatique et l'anémie,
La faiblesse et le sang impur ;
L'énervement et l'insomnie
C'est le remède le plus sûr !

Malheureux que le mal alite
Et qui pleurez dans votre gîte,
Reprenez foi dans l'avenir.
Les Globules Rouges bien vite
Réussiront à vous guérir !

EN VENTE PARTOUT.

Ecrivez pour circulaires.

Echantillons sur demande

PRIX, BOITE 50c. . . SIX POUR \$2.50.

Adresse : LA COMPAGNIE DES GLOBULES ROUGES,

B. P. 457, OTTAWA.

Agents généraux pour le Canada :

MM. PRUD'HOMME & LEMIEUX, 142 Rue Rideau, Ottawa

IMPRESSIONS DE TOUS GENRES.

OTTAWA PRINTING CO.

RUE MOSGROVE, OTTAWA.